

DISPOSITIF ACTEE 2 - MODIFICATION

Rapporteur : Monsieur Ludovic LOQUET, Président

Vu la délibération du Comité syndical du 31 mars 2021 portant sur le « programme ACTEE 2 – AMI SEQUOIA – Déploiement du dispositif »,

Vu la délibération du Comité syndical du 1 juin 2021 intitulée « Dispositif ACTEE 2 – Modification ».

La présente délibération vise :

- A inclure les établissements publics (type EHPAD, CCAS, CIAS...) dans la liste des bénéficiaires du dispositif ACTEE 2, et
- A modifier les aides financières apportées sur les options complémentaires aux audits de niveau 1, 2 et 3.

1) Ajout d'un bénéficiaire :

a) Les aides du programmes ACTEE 2 :

Afin de percevoir les éventuelles aides financières de l'AMI SEQUOIA, **tout type d'établissements publics du Pays du Calais**, tout comme les communes et les EPCI, doivent s'engager à :

- Entreprendre une réflexion sur sa stratégie patrimoniale ;
- Mettre en œuvre au moins une action du référentiel ECOL'AIR (ADEME) dans ses bâtiments ;
- Suivre ses consommations énergétiques.

b) L'économe en flux mutualisé :

Sur une année civile, la participation des établissements publics sera de :

- 0.27 €/usagers accueillis et agents en poste dans la structure /sur 12 mois en 2022
soit **0.0225 €/mois**.
- 0.64 €/ usagers accueillis et agents en poste dans la structure /sur 12 mois en 2023
soit **0.054 €/mois**.
- 0.62 €/ usagers accueillis et agents en poste dans la structure /sur **10 mois** en 2024
soit **0.062 € /mois**.

L'adhésion minimale est de 2 ans (temporalité du programme ACTEE 2)

2) Options complémentaires aux audits de niveau 1, 2 et 3 :

Le co-financement de l'option 2 (solutions pour améliorer la qualité de l'air intérieur) porte sur à minima :

- La réalisation de diagnostics des installations de ventilation.
 - Les analyses spécifiques sur les installations de ventilation.
-

C'est pourquoi, il est proposé au CONSEIL SYNDICAL :

- De valider le principe d'adhésion au programme ACTEE 2 des établissements publics du territoire du Pays du Calaisis.
- De valider les modalités de participation des établissements publics au service de l'économe en flux mutualisé.
- De valider la nature du cofinancement de l'option n°2 complémentaire aux audits techniques.
- D'autoriser le Président à signer, ou en cas d'absence ou d'empêchement, la Vice-Présidente, à signer les conventions et pièces nécessaires.

Acte certifié exécutoire compte tenu :

- son envoi en Sous-Préfecture le : 15 juin 2022
- son envoi à l'affichage au siège du SyMPaC et ceux des EPCIs le : 15 juin 2022
- sa réception en Sous-Préfecture le : 16 juin 2022

Le Président du SyMPaC,

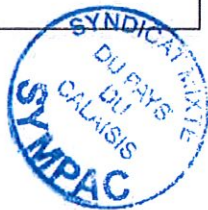
Signé électroniquement par :
Ludovic LOQUET
Date de signature : 05/07/2022
Qualité : Président du SYMPAC

Ludovic LOQUET

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Président,

Ludovic LOQUET





COMITE SYNDICAL DU 31 MAI 2022

Le trente et un mai de l'an deux mille vingt-deux, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le seize mai deux mille vingt-deux, s'est réuni à CALAIS au Musée des Beaux-Arts, sous la Présidence de Monsieur Ludovic LOQUET, Président du SyMPaC et sous la Présidence de Monsieur Michel HAMY pour le vote du compte administratif.

Etaient présents :

Mmes Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Joëlle LANNOY, Isabelle MUYS, MM. Emmanuel AGIUS, Guy BEGUE, Pascal DUBUS, Medhy EL HAIMEUR, Michel HAMY, Philippe MIGNONET, Jean-Michel TACCOEN (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mmes Clotilde BEAUFILS, MM. Eric BIAT, Olivier LEVREAY, Frédéric MELCHIOR, Guy VERMERSCH (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

Mme Laurence CHARPENTIER, MM. Eric BUY, Gabriel BERLY, Gilles COTTREZ, Bruno DEMILLY, Thierry GUILBERT, Claude KIDAD, Ludovic LOQUET (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient excusés :

Mmes Natacha BOUCHART (pouvoir Mr AGIUS), Michèle DUCLOY (pouvoir Mme HEUX), Nicole HEUX, Maïté MULOT FRISCOURT, MM. Guy ALLEMAND (pouvoir Mr DUBUS), Pierre CARON, Julien CORDENOS, Daniel DIWUY (pouvoir Mr AGIUS), Pierre-Henri DUMONT, Gérard GREMAT, Laurent LENOIR, Pascal PESTRE (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mme Nicole CHEVALIER, MM. Charles COUSIN (pouvoir Mr PLANQUE), Yves ENGRAND (pouvoir Mr MELCHIOR), Olivier MAJEWICZ (pouvoir Mr VERMERSCH), Olivier PLANQUE, Patrick WAY (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM. Antoine PERALDI, Thierry POUSSIERE (pouvoir Mr VASSEUR), Guy VASSEUR (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Secrétaire de séance : Monsieur Eric BUY